



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

|                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture                                                                                                                                                                                                                         |
| A013-211300017-20120709-21295-DE-1-1_0                                                                                                                                                                                                                    |
| Date de signature : 12/07/12                                                                                                                                                                                                                              |
| Date de réception : jeudi 12 juillet 2012                                                                                                                                                                                                                 |
|  <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b><br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.717**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA RD 10 ET DE SES DÉPENDANCES (AVENUE SAINTE VICTOIRE ET AVENUE JEAN ET MARCEL FONTENAILLE EN PARTIE)**

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T. Infrastructures  
Direction Gestion de Voirie

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 09/07/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Stéphane PAOLI

**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA RD 10 ET DE SES DÉPENDANCES (AVENUE SAINTE VICTOIRE ET AVENUE JEAN ET MARCEL FONTENAILLE EN PARTIE) -  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'avenue SAINTE VICTOIRE et l'avenue Jean et Marcel FONTENAILLE sont encore propriété du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

La Ville d'Aix-en-Provence a réalisé divers aménagements de surface sur une partie de l'avenue SAINTE VICTOIRE dans le cadre d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage passée avec le CG13.

D'autres aménagements doivent encore être réalisés par la Ville sur cette même avenue et sur une partie de l'avenue Jean et Marcel FONTENAILLE entre le cours des ARTS et METIERS et le chemin de BEAUREGARD après achèvement des travaux de pose de réseaux qui sont en cours.

La Direction des Routes du Conseil Général souhaite que préalablement à la réalisation de ces aménagements, ces voies et parties de voies départementales ci-dessus définies soient classées dans la voirie communale.

La Direction des Routes du Conseil Général participera financièrement par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 170 000 € correspondant à des travaux de purges 300 m<sup>2</sup> (18 000 €) et à la réalisation d'un revêtement de surface en béton bitumineux 10 000 m<sup>2</sup> (152 000 €). Ce fonds de concours fait l'objet d'une convention spécifique présentée dans une autre délibération.

Les emprises sont indiquées sur le plan ci-joint et sont les suivantes :

- RD 10 du PR 47+000 au PR 48+076 soit

- 1) l'avenue SAINTE VICTOIRE en totalité soit entre le Cours SAINT LOUIS et l'avenue Jean et Marcel FONTENAILLE,
- 2) l'avenue Jean et Marcel FONTENAILLE entre l'avenue SAINTE VICTOIRE et le carrefour avec le chemin de BEAUREGARD (carrefour compris).

Après délibération de principe du Conseil Municipal, la Commission Permanente du Conseil Général délibèrera pour le déclassement du domaine public départemental de la RD 10 et des emprises ci-dessus définies et leur classement dans le domaine communal.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le déclassement du domaine public départemental et le classement dans le domaine communal d'une partie de la RD 10 et des ses dépendances selon les emprises ci-dessus définies, sous réserve du fonds de concours précité,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

**2012.717 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL ET  
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA RD 10 ET DE  
SES DÉPENDANCES (AVENUE SAINTE VICTOIRE ET AVENUE JEAN ET MARCEL  
FONTENAILLE EN PARTIE)**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <b>Présents et représentés</b> | <b>: 54</b> |
| <b>Présents</b>                | <b>: 45</b> |
| <b>Abstentions</b>             | <b>: 3</b>  |
| <b>Non participation</b>       | <b>: 0</b>  |
| <b>Suffrages Exprimés</b>      | <b>: 51</b> |
| <b>Pour</b>                    | <b>: 51</b> |
| <b>Contre</b>                  | <b>: 0</b>  |

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

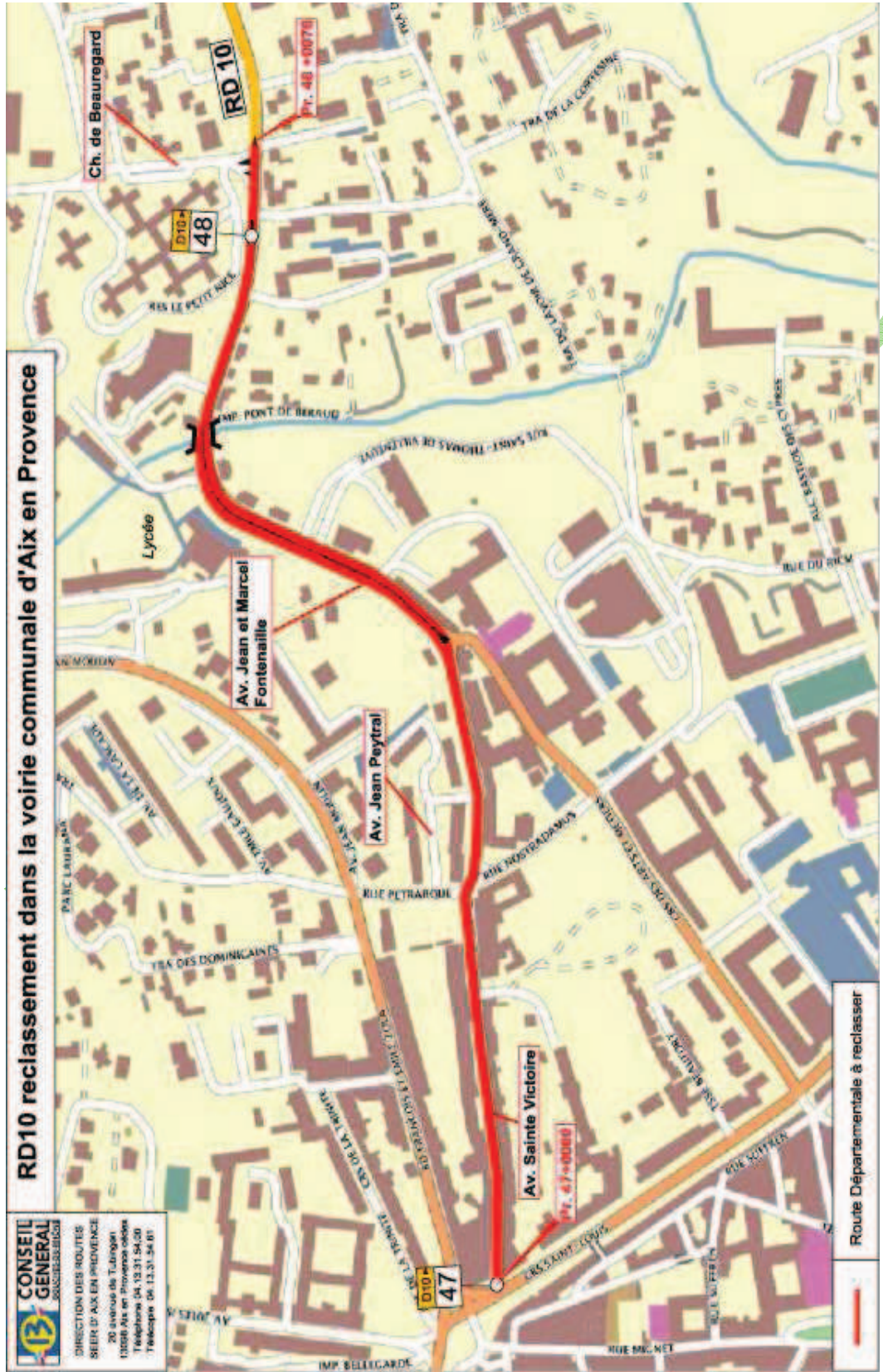
**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

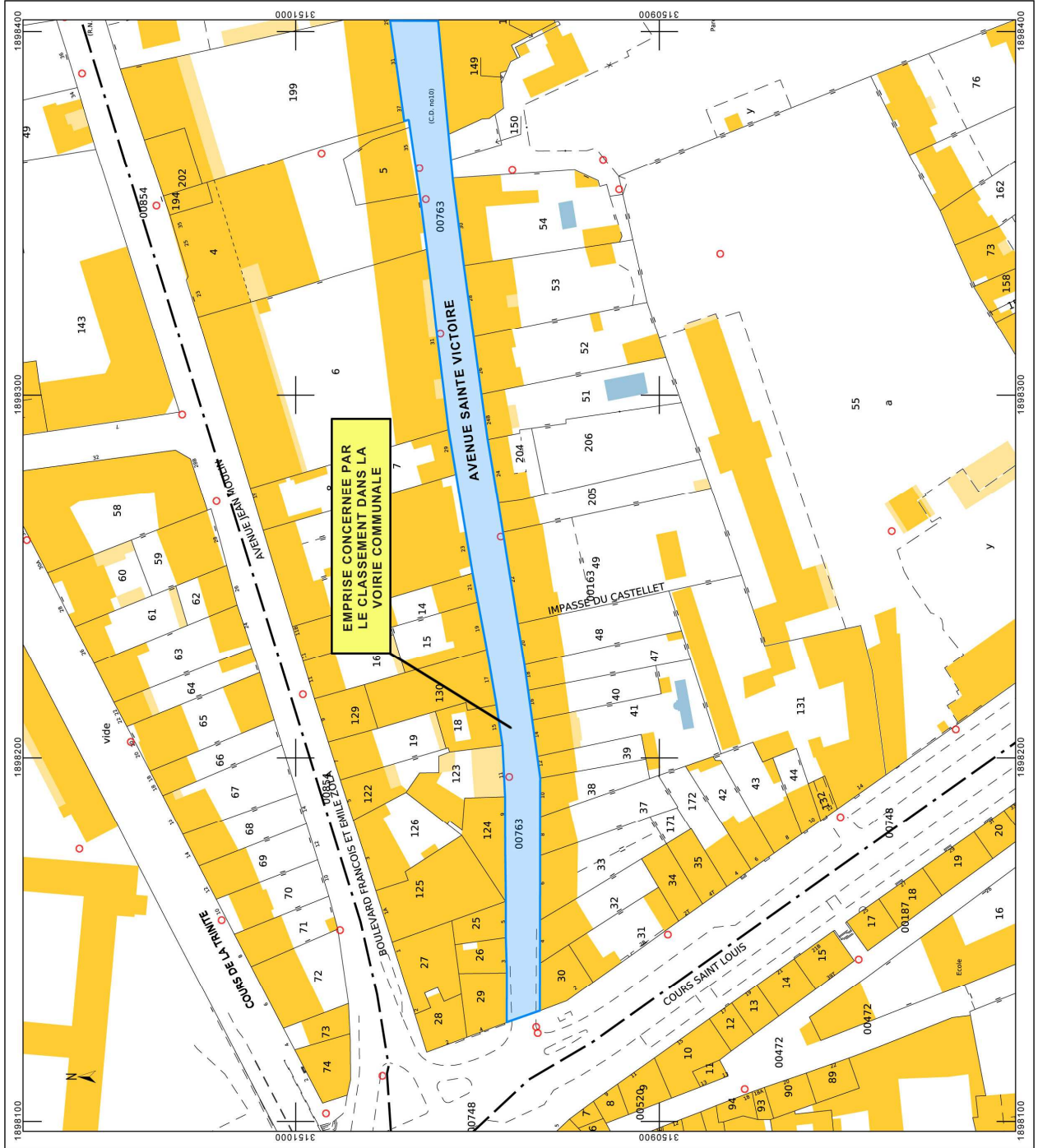
**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Plan de situation



# Extrait cadastral n°1



**DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**  
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
INFORMATISÉ**

Département :  
BOUCHES DU RHONE  
Commune :  
AIX EN PROVENCE

Section : AZ  
Feuille : 000 AZ 01  
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000  
Date d'édition : 26/03/2012  
(fuseau horaire de Paris)

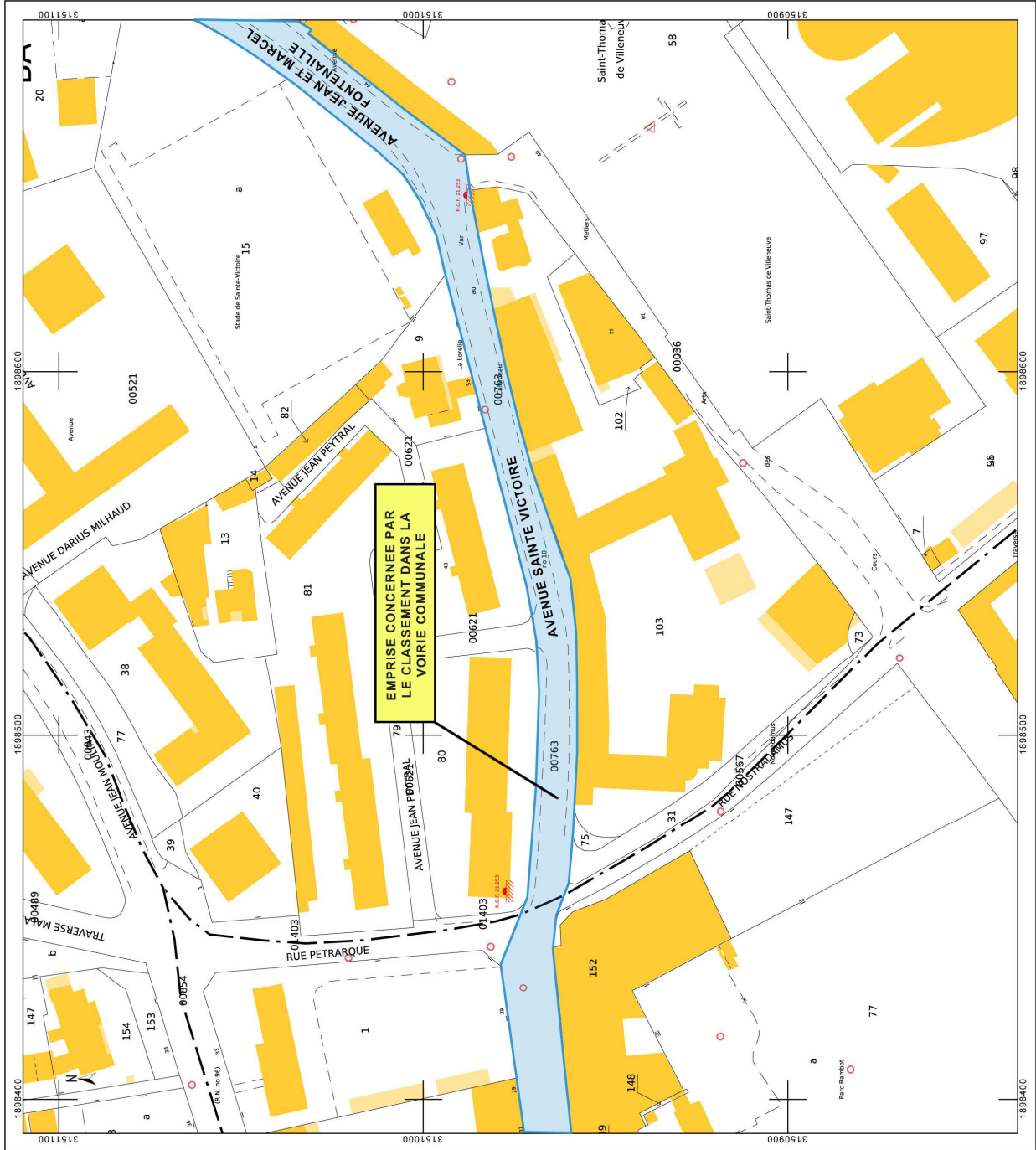
Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
Aix en Provence 1  
Hôtel des Impôts Foncier 10 avenue de la Cible  
13626 Aix en Provence Cedex 1  
tél. 04 42 37 54 57 - fax 04 42 37 53 88  
cdfif.aix-en-provence-1@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

[cadaastre.gouv.fr](http://cadaastre.gouv.fr)  
©2011 Ministère du budget, des comptes  
publics, de la fonction publique et de la réforme  
de l'Etat

# Extrait cadastral n°2



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
INFORMATISÉ

Département :  
BOUCHES DU RHONE  
Commune :  
AIX EN PROVENCE

Section : BA  
Feuille : 000 BA.01  
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000  
Date d'édition : 26/03/2012  
(fuseau horaire de Paris)

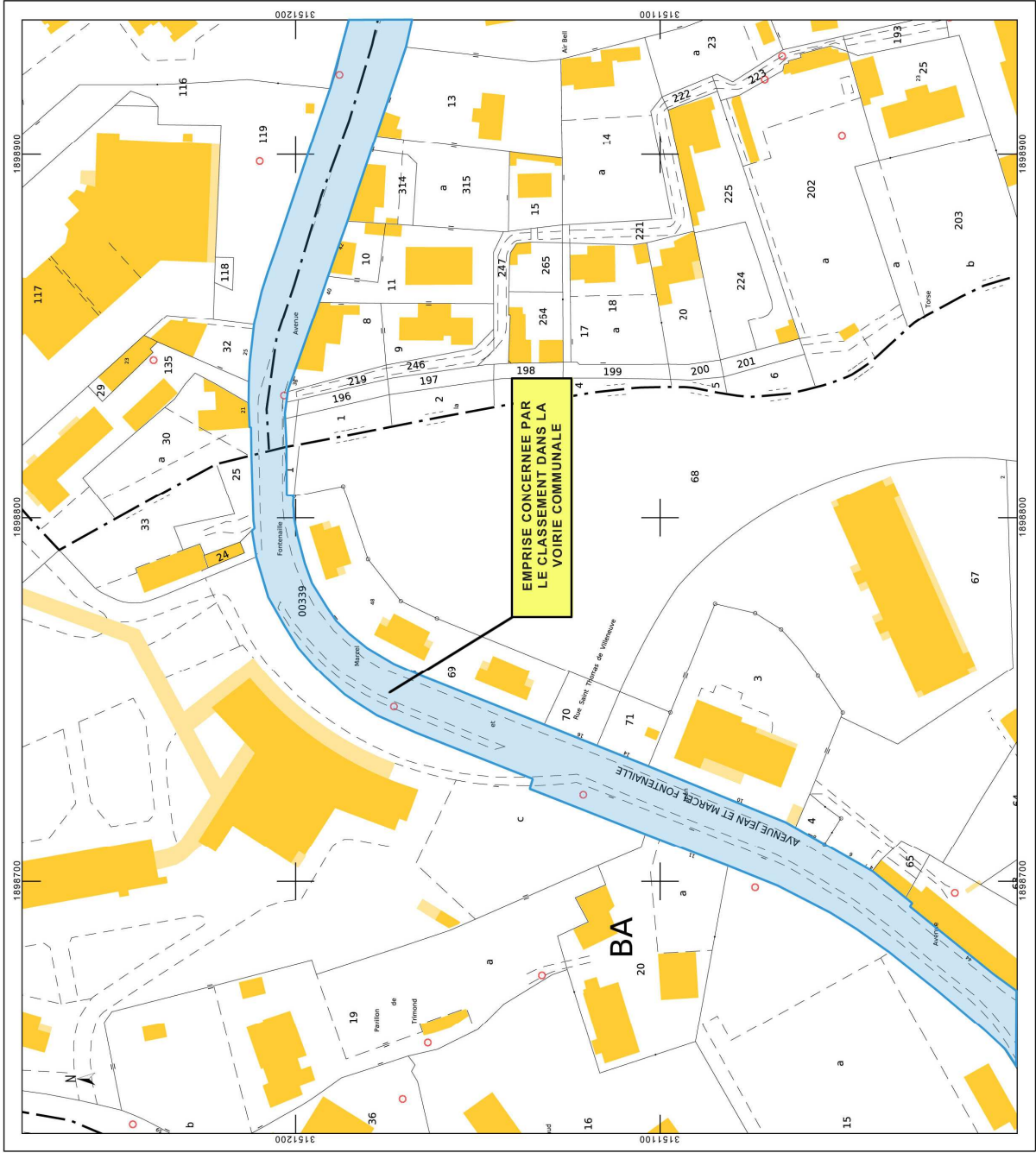
Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
Aix en Provence 1  
Hôtel des Impôts Foncier 10 avenue de la Cible  
13626  
13626 Aix en Provence Cedex 1  
tél. 04 42 37 54 57 - fax 04 42 37 53 88  
cdf.aix-en-provence-1@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2011 Ministère du budget, des comptes  
publics, de la fonction publique et de la réforme  
de l'Etat

Extrait cadastral n°3



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
INFORMATISÉ

Département :  
BOUCHES DU RHONE  
Commune :  
AIX EN PROVENCE

Section : BA  
Feuille : 000 BA 01  
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000  
Date d'édition : 26/03/2012  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

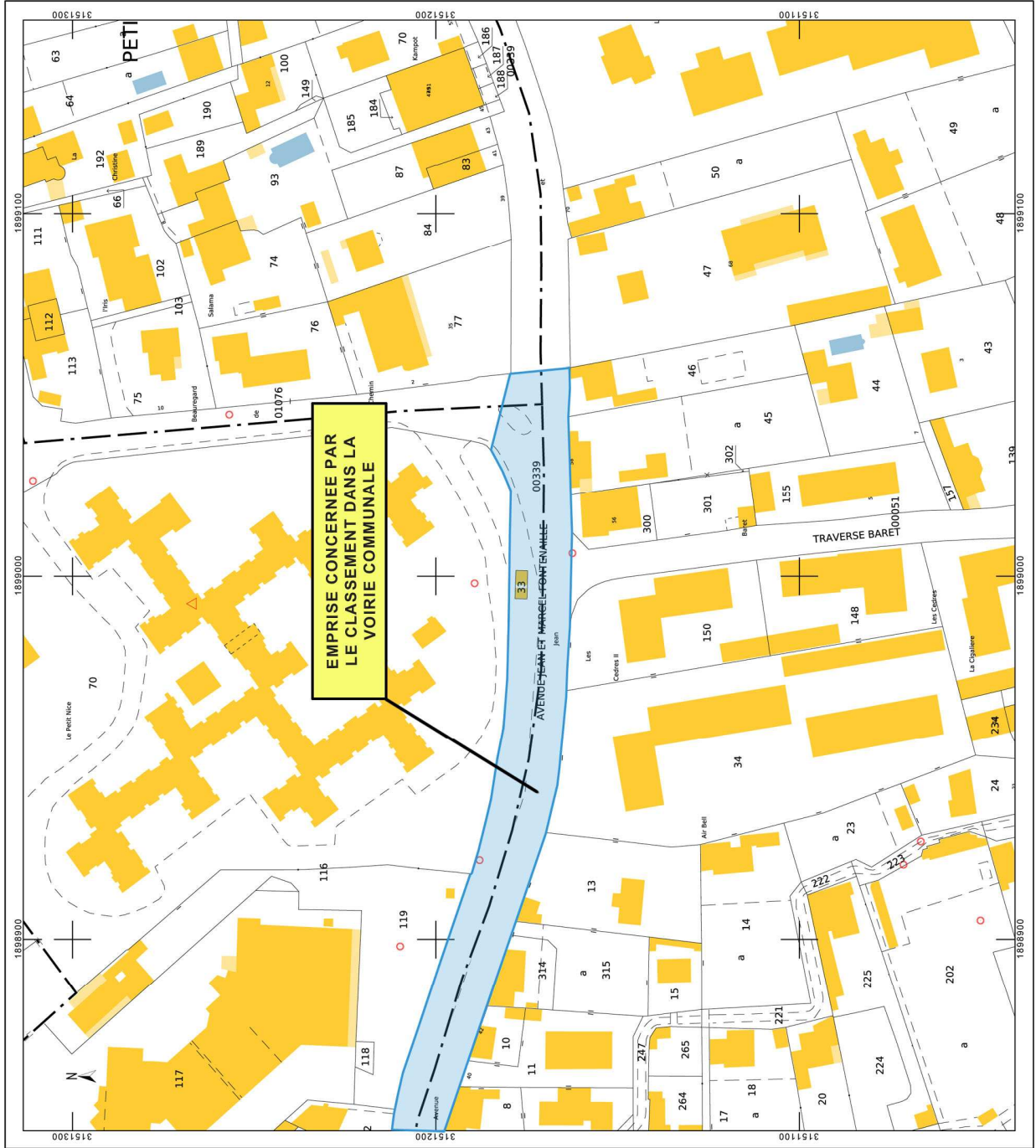
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
Aix en Provence 1  
Hôtel des Impôts Foncier 10 avenue de la Cible  
13626 Aix en Provence Cedex 1  
tél. 04 42 37 54 57 - fax 04 42 37 53 88  
codif.aix-en-provence-1@dofjp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2011 Ministère du budget, des comptes  
publics, de la fonction publique et de la réforme  
de l'Etat



Extrait cadastral n°4



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
INFORMATISÉ

Département :  
BOUCHES DU RHONE  
Commune :  
AIX EN PROVENCE

Section : BC  
Feuille : 000 BC 01  
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000  
Date d'édition : 26/03/2012  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
Aix en Provence 1  
Hôtel des Impôts Foncier 10 avenue de la Cible  
13626  
13626 Aix en Provence Cedex 1  
tel. 04 42 37 54 57 - fax 04 42 37 53 88  
cdfif.aix-en-provence-1@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2011 Ministère du budget, des comptes  
publics, de la fonction publique et de la réforme  
de l'Etat